

# DOSSIER

## LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DU PARC NATIONAL DES ÉCRINS

### Un projet de territoire

Une vingtaine de réunions pour élaborer un document de près de 150 pages : le Programme d'aménagement du Parc, fruit d'une réelle et longue concertation avec ses partenaires, fixe les grandes orientations pour les années qui viennent.

Ses élaborations ont lieu dans les locaux du Parc national des Écrins, au 10, rue de la République, à Grenoble. Le Parc national des Écrins est un espace naturel protégé, la gestion et la planification d'un parc national «forêt, eau, montagne» les administrations concernées, un programme d'aménagement. Ce programme, qui prévoit notamment les travaux d'aménagement et de mise en place à réaliser, est approuvé par le ministre chargé de la protection de la nature et le préfet chargé du budget.

Une grande feuille de papier

Le Parc a adopté le 3 juin 1992 son programme d'aménagement. Ce programme d'aménagement du Parc national des Écrins est un document de référence qui définit les orientations de la politique de la protection de la nature et de l'aménagement. Ce programme d'aménagement est un document de référence qui définit les orientations de la politique de la protection de la nature et de l'aménagement. Ce programme d'aménagement est un document de référence qui définit les orientations de la politique de la protection de la nature et de l'aménagement.



### Cinq grands objectifs

- Conserver et enrichir la biodiversité et les paysages
- Constituer un espace de référence
- Favoriser le découverture du Parc liée au caractère «sauvage» du massif
- Participer au développement durable des vallées
- Aimer le réseau alpin des espaces protégés



**Marie-Odile Guibé, directrice de la Nature et des Paysages :**  
*«Les parcs nationaux constituent les derniers espaces de référence en France. Ils ont un rôle crucial à jouer dans le développement durable. Les programmes d'aménagement du Parc national des Écrins ont pour but de définir les orientations de la politique de la protection de la nature et de l'aménagement. Ce programme d'aménagement est un document de référence qui définit les orientations de la politique de la protection de la nature et de l'aménagement.»*



**Patrick Ollivier, président du conseil d'administration :**  
*«Le programme d'aménagement est un document de référence qui définit les orientations de la politique de la protection de la nature et de l'aménagement. Ce programme d'aménagement est un document de référence qui définit les orientations de la politique de la protection de la nature et de l'aménagement.»*



**Philippe Traub, directeur :**  
*«Le Parc national des Écrins est un espace de référence qui définit les orientations de la politique de la protection de la nature et de l'aménagement. Ce programme d'aménagement est un document de référence qui définit les orientations de la politique de la protection de la nature et de l'aménagement.»*



**Olivier Dolhès, président du comité scientifique :**  
*«Le Parc national des Écrins est un espace de référence qui définit les orientations de la politique de la protection de la nature et de l'aménagement. Ce programme d'aménagement est un document de référence qui définit les orientations de la politique de la protection de la nature et de l'aménagement.»*



**Bernard Hirtzer, maire de Valjouffrey et président de l'association des élus des communes du Parc :**  
*«C'est le fruit d'une réflexion de grande ampleur que ce programme d'aménagement du Parc national des Écrins. Ce programme d'aménagement est un document de référence qui définit les orientations de la politique de la protection de la nature et de l'aménagement. Ce programme d'aménagement est un document de référence qui définit les orientations de la politique de la protection de la nature et de l'aménagement.»*